

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)**  
Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 453/2010

Révision: 21/06/2012 Page 1/10

 <b>MTN</b> MTN 94 Code: AC0140003	 
Version: 2 Révision: 21/06/2012      Révision précédente: 27/04/2012      Date d'impression: 21/06/2012	
<b>SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L'ENTREPRISE</b>	
1.1	<u>IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:</u> MTN 94 Code: AC0140003
1.2	<u>UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES ET DÉCONSEILLÉES:</u> <u>Utilisations prévues ( principales fonctions techniques):</u> Peinture décorative. <u>Utilisations déconseillées:</u> Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'.
1.3	<u>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:</u> <b>MONTANA COLORS, S.L.</b> Pol. Ind. Plà de les Vives - c/An a/s Nin 6 - E- 08295 Sant Vicenç de Castellet (Barcelona) Téléphone: +34 93 8332760 - Fax: +34 93 8332761 <u>Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:</u> e-mail: msds@montanacolors.com
1.4	<u>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:</u> (+33) 01 45425959 (24 h.) ORFILA (France)
<b>SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS</b>	
2.1	<u>CLASSIFICATION DU MÉLANGE:</u> Classification selon la Directive 1999/45/CE~2006/8/CE (DPD): F+R12   Xi R36   R66-R67
2.2	<u>ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:</u> F+ , Xi      <u>Phrases R:</u> R12      Extrêmement inflammable. R36      Irritant pour les yeux. R66      L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gêrgures de la peau. R67      L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. <u>Phrases S:</u> S23      Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. S24      Éviter le contact avec la peau. S51      Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. <u>Indications additionnelles:</u> P96      Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. P97      Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. <u>Composants dangereux:</u> Aucun en pourcentage égal ou supérieur à la limite pour le nom.
2.3	<u>AUTRES DANGERS:</u> Non applicable.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)**  
Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 453/2010

Révision: 21/06/2012 Page 2 / 10



MTN 94  
Code: AC0140003



**SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.1 SUBSTANCES:**  
Non applicable.

**3.2 MÉLANGES:**  
Ce produit est une mélange.  
Description chimique:

Aérosol.

Composants dangereux:

Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption et présentent un danger pour la santé et/ou pour l'environnement, et/ou avec une valeur limite d'exposition communautaire sur les lieux du travail:

25 < 50 %	Gaz de pétrole, liquéfiés, adoucis <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> CAS: 68476-86-8 , EC: 270-705-8 DSD: F+R12 CLP: Flam. Gas 1:H220   Press. Gas.:H280	REACH: 02-2119651279-31	Indice nr. 649-203-00-1 (Note H) (Note <ATP30 (Note <REACH / ATP01
10 < 25 %	Acétate d'éthyle <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> CAS: 141-78-6 , EC: 205-500-4 DSD: F+R11   Xi:R36   R66-R67 CLP: Flam. Liq. 2:H225   STOT SE (narcosis) 3:H336   EUH066	REACH: 01-2119475103-46	Indice nr. 607-022-00-5 < ATP30 < REACH
2,5 < 10 %	Xylène (mélange d'isomères) <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> CAS: 1330-20-7 , EC: 215-535-7 DSD: R10   Xn:R20/21   Xi:R38 CLP: Flam. Liq. 3:H226   Acute Tox.(inh.) 4:H332   Acute Tox. (skin) 4:H312   Skin Irrit. 2:H315   Eye Irrit. 2:H319   STOT SE (irrit.) 3:H335   STOT RE 2:H373i   Asp. Tox. 1:H304	REACH: 01-2119488216-32	Indice nr. 601-022-00-9 < ATP25 < REACH
2,5 < 10 %	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> CAS: 108-65-6 , EC: 203-603-9 DSD: R10 CLP: Flam. Liq. 3:H226	REACH: 01-2119475791-29	Indice nr. 607-195-00-7 < ATP31 < REACH / ATP01
< 2,5 %	Éthylbenzène <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> CAS: 100-41-4 , EC: 202-849-4 DSD: F+R11   Xn:R20 CLP: Flam. Liq. 2:H225   Acute Tox. (inh.) 4:H332	REACH: 01-2119489370-35	Indice nr. 601-023-00-4 < ATP12 < REACH / CLP00
< 2,5 %	Naphta (pétrole), hydrodésulfuré lourd <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> CAS: 64742-82-1 , EC: 265-185-4 DSD: R10   Xn:R65   Xi:R38   R67   N:R51-53 CLP: Flam. Liq. 3:H226   Skin Irrit. 2:H315   STOT SE (narcosis) 3:H336   Asp. Tox. 1:H304   Aquatic Chronic 2:H411	REACH: 01-2119489370-35	Indice nr. 649-330-00-2 (Note H,P) < ATP30 < ATP01

Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'Annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

Substances SVHC candidates à inclure dans l'Annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)**  
Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 453/2010

Révision: 21/06/2012 Page 3 / 10

	MTN 94 Code: AC0140003	 
<b>SECTION 4 : PREMIERS SECOURS</b>		
4.1 4.2	<b>DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS ET PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:</b>	
	 En cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient.	
	Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés
	<u>Inhalation:</u>	L'inhalation de vapeurs de solvants peut provoquer céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.
	<u>Peau:</u>	En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.
	<u>Yeux:</u>	Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur.
	<u>Ingestion:</u>	Par ingestion, peut causer irritation de la gorge, douleur abdominale, somnolence, nausées, vomissement et diarrhée.
4.3	<b>INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:</b> Non disponible.	
<b>SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE</b>		
5.1	<b>MOYENS D'EXTINCTION:</b> Poudres spécifiques ou CO <sub>2</sub> . En cas d'incendies plus graves utiliser aussi de la mousse résistante à l'alcool et eau pulvérisée. Ne pas utiliser pour l'extinction: jet direct d'eau.	
5.2	<b>DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:</b> Se décompose sous l'action de la chaleur intense. Le feu peut produire une épaisse fumée noire. Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes de soufre. Irritant. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.	
5.3	<b>CONSEILS AUX POMPIERS:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Équipements de protection particuliers: Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes.</li> <li>- Autres recommandations: Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.</li> </ul>	
<b>SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE</b>		
6.1	<b>PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:</b> Éliminer les possibles sources d'ignition et s'il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer. Éviter le contact direct du produit. Éviter l'inhalation des vapeurs.	
6.2	<b>PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:</b> Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contaminé des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.	
6.3	<b>MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:</b> Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc.). Éviter l'emploi de solvants. Garder les restes dans un conteneur fermé.	
6.4	<b>RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS:</b> Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. Pour l'élimination postérieure des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.	

	MTN 94 Code: AC0140003	 									
<b>SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE</b>											
7.1	<p><b>PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:</b> Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.</p> <p><b>Recommandations générales:</b> Éviter tout genre de déversement ou fuite.</p> <p><b>Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:</b> Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.</p> <table> <tr> <td>- Point d'éclair</td><td>:</td><td>-58. °C</td></tr> <tr> <td>- Température auto-inflammation</td><td>:</td><td>347. °C</td></tr> <tr> <td>- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité/explosivité</td><td>:</td><td>2.0 - 9.9 % Volume 25°C</td></tr> </table> <p><b>Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:</b> Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d'application et séchage. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Éviter l'application du produit directement sur des personnes, animaux, plantes ou aliments. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.</p> <p><b>Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:</b> Il n'est pas considéré un danger pour l'environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.</p>	- Point d'éclair	:	-58. °C	- Température auto-inflammation	:	347. °C	- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité/explosivité	:	2.0 - 9.9 % Volume 25°C	
- Point d'éclair	:	-58. °C									
- Température auto-inflammation	:	347. °C									
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité/explosivité	:	2.0 - 9.9 % Volume 25°C									
7.2	<p><b>CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:</b> Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l'aire de stockage. S'il est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Éviter des conditions d'humidité extrêmes. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.</p> <p><b>Classe de magasin</b> : D'après les dispositions en vigueur.  <b>Temps de stockage</b> : 24. mois  <b>Températures</b> : min: 5. °C, max: 50. °C</p> <p><b>Matières incompatibles:</b> Tenir à l'écart de d'agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.</p> <p><b>Type d'emballage:</b> Selon réglementations en vigueur.</p> <p><b>Quantités limites (Seveso III):</b> Directive 96/82/CE~2003/105/CE: Limite inférieure: 50 tonnes, Limite supérieure: 200 tonnes</p>										
7.3	<p><b>UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:</b> Il n'existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l'usage de ce produit.</p>										

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)**  
Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 453/2010

Révision: 21/06/2012 Page 5 / 10

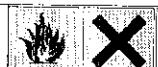
	MTN 94 Code: AC0140003	 																																											
<b>SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE</b>																																													
8.1	<p><b>PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;">Limites d'exposition professionnelle (VLE)</th> <th style="width: 10%;">Table</th> <th style="width: 10%;">VME</th> <th colspan="2">VLCT</th> <th style="width: 10%;">An</th> </tr> <tr> <th>INRS 2007 - ED 984 (Décret 2007-1539)</th> <th>MP nr.</th> <th>ppm</th> <th>mg/m<sup>3</sup></th> <th>ppm</th> <th>mg/m<sup>3</sup></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Acétate d'éthyle</td> <td>84</td> <td>400.</td> <td>1400.</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Xylène (mélange d'isomères)</td> <td>4bis,84</td> <td>50.</td> <td>221.</td> <td>100.</td> <td>442.</td> </tr> <tr> <td>Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle</td> <td></td> <td>50.</td> <td>275.</td> <td>100.</td> <td>550.</td> </tr> <tr> <td>Éthylbenzène</td> <td>84</td> <td>20.</td> <td>88.</td> <td>100.</td> <td>442.</td> </tr> <tr> <td>VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionnelle.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Valeurs limites biologiques:</b> Non disponible</p> <p><b>Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour la population générale:</b> Non disponible</p> <p><b>Concentration prévisible sans effet (PNEC):</b> Non disponible</p>		Limites d'exposition professionnelle (VLE)	Table	VME	VLCT		An	INRS 2007 - ED 984 (Décret 2007-1539)	MP nr.	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Acétate d'éthyle	84	400.	1400.			Xylène (mélange d'isomères)	4bis,84	50.	221.	100.	442.	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		50.	275.	100.	550.	Éthylbenzène	84	20.	88.	100.	442.	VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionnelle.						2007 2007 2007 2007
Limites d'exposition professionnelle (VLE)	Table	VME	VLCT		An																																								
INRS 2007 - ED 984 (Décret 2007-1539)	MP nr.	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>																																								
Acétate d'éthyle	84	400.	1400.																																										
Xylène (mélange d'isomères)	4bis,84	50.	221.	100.	442.																																								
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		50.	275.	100.	550.																																								
Éthylbenzène	84	20.	88.	100.	442.																																								
VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionnelle.																																													
8.2	<p><b>CONTROLES DE EXPOSICIÓN:</b></p> <p><b>CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE:</b> Directive 89/686/CEE~96/58/CE: Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous les limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.</p> <p><b>Protection respiratoire:</b> Éviter l'inhalation de vapeurs. - Masque: Masque avec des filtres combinées, adéquates pour gaz, vapeurs et particules (EN141/EN143). Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisie en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres. Les équipes de respiration avec des filtres n'opèrent pas de façon satisfaisante quand l'air contient des hautes concentrations de vapeur.</p> <p><b>Protection des yeux et du visage:</b> Installer des fontaines oculaires d'urgence dans les alentours de la zone d'utilisation.</p> <p><b>Protection des mains et de la peau:</b> - Lunettes: Lunettes de sécurité avec des protections latérales adéquates (EN166). - Écran facial: Non.</p> <p><b>Protection des vêtements:</b> Installer des douches de sécurité dans les environs de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.</p> <p><b>Gants:</b> Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.</p> <p>- Bottes: Non. - Tablier: Non. - Combinaison: Combinaison.</p> <p><b>Vêtements appropriés de travail qui évitent le contact du produit.</b></p> <p><b>CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:</b> Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.</p> <p><b>Déversements sur le sol:</b> Éviter l'infiltration dans les sols.</p> <p><b>Déversement dans l'eau:</b> Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.</p> <p><b>Émissions atmosphériques:</b> En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter si possible l'émission de solvants à l'atmosphère, ne pulvérisant pas plus du strictement nécessaire.</p> <p><b>COV (installations industrielles):</b> Si le produit est utilisé dans une installation industrielle, il faut vérifier si est applicable d'après la Directive 1999/13/CE, relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains activités et installations: Solvants : 74.9% Poids, COV (livraison) : 74.9% Poids, COV : 56.4% C (exprimé comme carbone), Poids Moléculaire (moyen) : 81.1, Nombre d'atoms de C (moyen) : 5.1.</p>		2007 2007 2007 2007																																										



	<b>MTN 94</b> Code: AC0140003	 
<b>SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES</b>		
9.1	<u><b>INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:</b></u> <p><u>Aspect</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- État physique : Aérosol,</li> <li>- Odeur : Caractéristique</li> <li>- Seuil olfactif : Non disponible</li> </ul> <p><u>Valeur pH</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pH : Non applicable</li> </ul> <p><u>Changement d'état</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Point de fusion : Non applicable</li> <li>- Point initial d'ébullition : Non applicable</li> </ul> <p><u>Densité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poids spécifique : 0.792 g/cm<sup>3</sup> à 20°C</li> </ul> <p><u>Stabilité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Température décomposition : Non applicable</li> </ul> <p><u>Viscosité:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Viscosité (temps écoulement) : Non applicable</li> </ul> <p><u>Volatilité:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tension de vapeur : Non disponible</li> </ul> <p><u>Solubilité(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Solubilité dans l'eau: Immiscible</li> <li>- Solubilité dans les graisses et les huiles: Non applicable</li> <li>- Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable</li> </ul> <p><u>Inflammabilité:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Point d'éclair : -58. °C</li> <li>- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité/explosivité : 2.0 - 9.9 % Volume 25°C</li> <li>- Température auto-inflammation : 347. °C</li> </ul> <p><u>Propriétés explosives:</u> Non applicable.</p> <p><u>Propriétés comburantes:</u> Non applicable.</p>	
9.2	<u><b>AUTRES INFORMATIONS:</b></u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Non volatiles : 25.1 % Poids</li> <li>- Hydrocarbures aromatiques : 11.8 % Poids</li> <li>- COV (livraison) : 74.9 % Poids</li> <li>- COV (livraison) : 593.9 g/l</li> </ul> <p>Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.</p>	



MTN 94  
Code: AC0140003



#### SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	<b>RÉACTIVITÉ:</b> Non disponible.
10.2	<b>STABILITÉ CHIMIQUE:</b> Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.
10.3	<b>POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:</b> Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, acides, matières basiques.
10.4	<b>CONDITIONS À ÉVITER:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaleur: Tenir éloigné des sources de chaleur.</li> <li>- Lumière: Éviter l'incidence directe de radiation solaire.</li> <li>- Air: Non applicable.</li> <li>- Humidité: Éviter des conditions d'humidité extrêmes.</li> <li>- Pression: Non applicable.</li> <li>- Chocs: Non applicable.</li> </ul>
10.5	<b>MATIÈRES INCOMPATIBLES:</b> Tenir à l'écart de d'agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.
10.6	<b>PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:</b> Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone.

#### SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette préparation a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle de la Directive 1999/45/CE~2006/8/CE.

11.1	<b>INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:</b> Contient des substances sensibilisantes. Peut déclencher une réaction allergique. <b>Routes d'exposition:</b> Peut s'absorber par inhalation de la vapeur, à travers la peau et par ingestion. <b>Exposition à court terme:</b> L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Par ingestion, peut causer des irritations dans la gorge; d'autres effets peuvent être les mêmes que celles décrites pour l'exposition à des vapeurs. <b>Exposition prolongée ou répétée:</b> Le contact répété ou prolongé peut provoquer l'élimination de la graisse naturelle de la peau, donnant comme résultat dermatite de contact non allergique et absorption à travers la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau.
------	--

#### DOSAGES ET CONCENTRATIONS LÉTALS

de composants individuels :  
Gaz de pétrole, liquéfiés, adoucis  
Acétate d'éthyle  
Xylène (mélange d'isomères)  
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle  
Éthylbenzène  
Naphta (pétrole), hydrodésulfuré lourd

	DL50 (OECD 401) mg/kg oral	DL50 (OECD 402) mg/kg cutanée	CL50 (OECD 403) mg/m <sup>3</sup> 4heures inhalation
Gaz de pétrole, liquéfiés, adoucis	5620. Rat	18000. Lapin	44000. Rat
Acétate d'éthyle	4300. Rat	1700. Lapin	22080. Rat
Xylène (mélange d'isomères)	8532. Rat	> 5000. Rat	35700. Rat
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	3500. Rat	15400. Lapin	17400. Rat
Éthylbenzène	6000. Rat	3000. Rat	
Naphta (pétrole), hydrodésulfuré lourd			

	MTN 94 Code: AC0140003	 		
<b>SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES</b>				
Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette préparation a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle de la Directive 1999/45/CE~2006/8/CE.				
12.1	<b>TOXICITÉ:</b> de composants individuels : Gaz de pétrole, liquéfiés, adoucis Acétate d'éthyle Xylène (mélange d'isomères) Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Éthylbenzène Naphta (pétrole), hydrodésulfuré lourd	<b>CL50 (OECD 203)</b> mg/l/96heures 24. Poissons 212. Poissons 14. Poissons > 100. Poissons 12. Poissons 2.6 Poissons	<b>CE50 (OECD 202)</b> mg/l/48heures 14. Daphnie 164. Daphnie 16. Daphnie 408. Daphnie 1.8 Daphnie 2.3 Daphnie	<b>CE50 (OECD 201)</b> mg/l/72heures 4.7 Algues 33. Algues > 10. Algues
12.2	<b>PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:</b> Non disponible.			
12.3	<b>POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:</b> Non disponible.			
12.4	<b>MOBILITÉ DANS LE SOL:</b> Non disponible.			
12.5	<b>RÉSULTATS DE L'EVALUATION PBT ET MPMB:</b> Non disponible.			
12.6	<b>AUTRES EFFETS NOCIFS:</b> Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone: Non disponible. Potentiel de formation photochimique d'ozone: Non disponible. Potentiel de réchauffement climatique: En cas d'incendie ou d'incinération dégage du CO2. Potentiel de perturbation du système endocrinien: Non disponible.			
<b>SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION</b>				
13.1	<b>MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:</b> Directive 2008/98/CE: Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.  <b>Élimination d'emballages souillés:</b> Directive 94/62/CE~2005/20/CE: Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Avant d'éliminer l'emballage, s'assurer qu'il soit tout à fait vide.  <b>Procédures de neutralisation ou destruction du produit:</b> Selon les réglementations locales. Ne pas incinérer des récipients fermés.			

	MTN 94 Code: AC0140003	
<b>SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT</b>		
14.1	NUMÉRO ONU: 1950	
14.2	NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES: AÉROSOLS	
14.3 14.4	<u>CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT ET GROUPE D'EMBALLAGE:</u>	
<u>Transport par route (ADR 2011):</u> <u>Transport par chemin de fer (RID 2011):</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Classe: 2</li> <li>- Groupe d'emballage: -</li> <li>- Code de classification: 5F</li> <li>- Code de restriction en tunnels: (D)</li> <li>- Catégorie de transport: 2 , max. ADR 1.1.3.6. 333 L</li> <li>- Quantités limitées: LQ2 (voir exemptions totales ADR 3.4)</li> <li>- Document pour le transport: Fiche de route.</li> <li>- Consignes écrites: ADR 5.4.3.4</li> </ul> <u>Transport voie maritime (IMDG 35-10):</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Classe: 2.1</li> <li>- Groupe d'emballage: -</li> <li>- Fiche de Sécurité (FS): F-D,S-U</li> <li>- Guide soins médicaux d'urgence: 620*</li> <li>- Polluant marin: Non.</li> <li>- Document pour le transport: Connaissance d'embarquement.</li> </ul> <u>Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2011):</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Classe: 2.1</li> <li>- Groupe d'emballage: -</li> <li>- Document pour la transport: Lettre de transport aérien.</li> </ul> <u>Transport par voies de navigation intérieures (ADN):</u> Non disponible.		
14.5	<u>DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:</u> Non applicable.	
14.6	<u>PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:</u> Non disponible.	
14.7	<u>TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU RÈGLEMENT IBC:</u> Non applicable.	
<b>SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES</b>		
15.1	<u>RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:</u> Applicable d'après la Directive 75/324/CEE~2008/47/CE, sur les générateurs d'aérosols et la Directive 87/404/CEE, sur les récipients sous pression simples. <u>RESTRICTIONS:</u> <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'Annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u> Non applicable. <u>Restrictions d'emploi recommandées:</u> Non applicable. <u>AUTRES LÉGISLATIONS:</u> Voir le Tableau nr. 84 'Affections engendrées par les solvants organiques à usage professionnel' (France).	
15.2	<u>ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:</u> Non disponible.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)**  
Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 453/2010

Révision: 21/06/2012 Page 10 / 10

	MTN 94 Code: AC0140003	 						
<b>SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS</b>								
16.1	<p><b>TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:</b> Phrases de risque en accord la Directive 67/548/CEE~2001/59/CE (DSD), Annexe III: R10 Inflammable. R11 Facilement inflammable. R12 Extrêmement inflammable. R20 Nocif par inhalation. R36 Irritant pour les yeux. R38 Irritant pour la peau. R65 Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gênes de la peau. R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau. R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Mentions de danger en accord le Règlement (CE) n° 1272/2008-790/2009 (CLP), Annexe III: H220 Gaz extrêmement inflammable. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H280 Contient un gaz sous pression: peut exploser sous l'effet de la chaleur. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gênes de la peau. H373i Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. Notes concernant l'identification, classification et l'étiquetage des substances: Note H : La classification et l'étiquette mentionnées pour cette substance s'appliquent uniquement à la ou aux propriétés dangereuses indiquées par la ou les phrases de risque en liaison avec la ou les catégories de danger mentionnées. Note K : La classification comme cancérogène n'est pas nécessaire si il peut se prouver que la substance contient moins de 0,1% en poids de 1,3-butadiène (EC No. 203-450-8). Note P : La classification comme cancérogène ou mutagène ne doit pas s'appliquer si il peut être établi que la substance contient moins de 0,1% poids/poids de benzène (EC no 200-753-7). Note S : Pour cette substance, l'étiquette visée à l'article 23 d) du Règlement (CE) n° 1272/2008 peut ne pas être requise (voir l'annexe I, section 1.3 dudit Règlement).</p>							
<b>PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:</b> • European Chemicals Bureau: Existing Chemicals, <a href="http://ecb.jrc.ec.europa.eu/esis/">http://ecb.jrc.ec.europa.eu/esis/</a> • Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970). • Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007). • Accord européen concernant le transport des marchandises dangereuses par route, (ADR 2011). • International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 35-10 (IMO, 2010).								
<b>LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:</b> Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'Annex I du Règlement (UE) nr. 453/2010.								
<p><b>HISTOIRE:</b></p> <table><tr><td>Version: 1</td><td>Révision:</td><td>27/04/2012</td></tr><tr><td>Version: 2</td><td></td><td>21/06/2012</td></tr></table>			Version: 1	Révision:	27/04/2012	Version: 2		21/06/2012
Version: 1	Révision:	27/04/2012						
Version: 2		21/06/2012						
<p>Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.</p>								